

L'ACCORD DU VERBE

- **Définition** : Le **verbe** est un mot, qui dans une proposition, exprime, sous une forme variable,

l'**action** ou l'**état** du **sujet**.

Le verbe est le seul mot de la **phrase** qui puisse être conjugué, c'est-à-dire qui varie selon la personne, le nombre, le temps et le mode.

Activité1 :

Consigne : Indique le **temps**, le **mode**, la **personne**, le **nombre** et le **sujet** des verbes conjugués dans le corpus.

Corpus : « Souriantes et enjouées, les jeunes filles servaient ou desservaient d'une main tandis que, de l'autre, elles agitaient un éventail ». Les hommes, les femmes et les enfants ont tous participé aux préparatifs de la fête.

Ton ami et toi jouiez, les enfants et moi regardions simplement.

Synthèse : Les **verbes** conjugués dans le **premier groupe** sont : servaient, desservaient, agitaient.

Ils sont tous conjugués à l'imparfait et au mode indicatif. Les jeunes filles constituent le sujet des **trois verbes** et ceux-ci sont employés à la **troisième personne du pluriel**.

- Lorsque plusieurs plusieurs verbes ont le même sujet, celui-ci n'est pas toujours répété : il faut alors accorder chacun des verbes avec le sujet exprimé.

- Lorsqu'un verbe a plusieurs sujets juxtaposés ou coordonnés par « **et** », il s'accorde toujours à la personne du pluriel.

Exemple : Les cultivateurs, les pêcheurs et les éleveurs ont rencontré leur ministre de tutelle.

Activité2 :

Consigne : Mets les verbes entre parenthèse dans la forme appropriée :

- 1- Les élèves (suivre) la leçon.
- 2- Nos représentants (revenir) demain.
- 3- Elle (rester) à la maison hier.
- 4- Votre mère et vous (avoir) impressionné les gens l'année dernière.